



Procès-Verbal du Bureau Directeur Extraordinaire 29 mai 2020 - Visioconférence

Présents : Martine BOUSSUGE Eric COURTOIS, Eliane HARENT, Pascal JACQUET, Pierre MARTOIA, Jean-Paul PARET, Françoise STOFFERT

Excusé : Anne SEIGNEUR

Participe : Franck CADEI

Début de la réunion à 14h000, sous la présidence d'Alain RIPERT

Reprise des activités sur site

Après la mise en sécurité des différents sites, la mise en place des procédures et les dernières annonces gouvernementales, le Bureau Directeur se réunit afin de prendre les différentes mesures pour la poursuite du travail de tous.

Les documents à destination des salariés ont été envoyés hier, 28 mai et sont composés :

- Du Plan de Continuité d'Activité
- Questionnaire de santé
- Attestation de prise en compte du PCA
- Fiche « que faire en présence d'une personne malade

Une enveloppe individuelle contenant 2 bouteilles de gel hydroalcoolique et des masques pour chaque salarié et CTS a été déposé sur chaque site de référence.

Les informations ont été affichées sur chaque site.

Un débat est ouvert et l'unanimité est faite sur les décisions suivantes :

- Reprise progressive en alternance de présence sur site et télétravail
- Télétravail pour :
 - o Les personnes fragiles (avec présentation d'un justificatif)
 - o Les personnes n'ayant d'autre solution pour garder leur enfant (attestation de l'école)
 - o Les personnes ayant un conjoint en problème de santé et nécessitant leur présence à leur domicile
- Ces mesures sont prises jusqu'au 22 juin inclus
- Tout télétravail devra être déclaré dans EURECIA
- Les personnes ne présentant pas de justificatif quant à une mise en télétravail seront mises en chômage partiel

Une lettre d'information parviendra aux salariés afin de les tenir informés de ces décisions

Fin de la réunion à 14h30

Eliane HARENT, Secrétaire Générale adjointe

Alain RIPERT, Président